

RIDEAU 2019

Rencontre annuelle des membres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Élections au conseil d'administration

13 septembre 2019

Voici le nom des administrateurs dont le mandat vient à échéance :

Guy Boulanger – Réseau Scènes

Jacques Pineau – ROSEQ

Julie Jacob – Accès culture

Marie-Ève Guy – Objectif Scène

David Laferrière – Diffusion inter-centre

EXTRAITS PERTINENTS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 4 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 20 Composition du conseil d'administration

- 20.1 Le conseil d'administration compte onze (11) administrateurs, dont neuf (9) sont élus par l'assemblée générale des membres votant, les deux (2) autres étant nommés par cooptation par les administrateurs élus par l'assemblée générale annuelle.
- 20.2 Les administrateurs élus par l'assemblée générale sont choisis de la façon suivante :
- a) sept (7) personnes sont choisies par et parmi les délégués des **membres actifs** regroupés dans l'un ou l'autre des sept (7) réseaux membres reconnus en tant que collège électoral par RIDEAU;
 - b) une (1) personne issue des délégués des **membres actifs** non regroupés au sein d'un collège électoral reconnu par RIDEAU est choisie par les délégués des **membres actifs** ;
 - c) une (1) personne est choisie par et parmi les délégués des **membres actifs** ; cette personne occupera la fonction de président de RIDEAU.

Art. 21 Durée des fonctions

- 21.1 Il y a élection des membres du conseil d'administration dont le terme vient à échéance à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres de RIDEAU.
- 21.2 Le mandat de la présidence est de deux années, renouvelable à son terme.
- 21.3 Le mandat des huit (8) autres membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale est de deux (2) ans, renouvelable à leur terme. De façon à assurer une certaine continuité au sein du conseil, le mandat de quatre (4) administrateurs vient à échéance les années paires et celui des quatre (4) autres administrateurs, les années impaires.
- 21.4 Le mandat des deux (2) administrateurs nommés par cooptation est d'une (1) année et est renouvelable à son terme.

Art. 23 Élection des autres administrateurs

- 23.1 L'élection des sept (7) administrateurs choisis par et parmi les délégués des **membres actifs** regroupés en collèges électoraux se fait selon la procédure suivante :
- a) À l'occasion d'un ajournement de l'assemblée générale annuelle, les collèges électoraux se réunissent et choisissent parmi eux le ou les administrateurs à faire élire par l'assemblée générale ;
 - b) Lors de la reprise de l'assemblée, celle-ci procède à l'élection des administrateurs parmi les candidatures soumises par les différents collèges électoraux.
- 23.2 L'élection de l'administrateur choisi parmi les délégués des membres non regroupés au sein d'un collège électoral se fait de la manière suivante :
- a) Un appel de candidatures est lancé parmi tous les représentants des **membres actifs** de RIDEAU non regroupés au sein d'un réseau reconnu comme un collège électoral, au minimum vingt-et-un (21) jours civils avant l'assemblée générale annuelle ;
 - b) Les candidats désirant se faire élire au poste d'administrateur doivent acheminer au secrétaire d'élection, tel que désigné par les présents règlements, un avis d'intention au minimum quinze (15) jours civils avant la tenue du vote ;
 - c) Le secrétaire d'élection a ensuite trois (3) jours ouvrables pour vérifier la conformité des candidatures reçues et pour les retransmettre à l'ensemble des **membres actifs** de RIDEAU ;
 - d) Lors de la reprise de l'assemblée, celle-ci procède à l'élection de l'administrateur parmi les différentes candidatures déposées et ayant été appuyées par un représentant des membres présents.
- 23.3 L'élection des deux (2) administrateurs cooptés se tient parmi les membres du conseil d'administration élus en assemblée générale, par un vote des deux tiers des membres du conseil, et ce lors d'une réunion du conseil suivant l'assemblée générale annuelle de RIDEAU.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | Réseau représenté | Membre |
|----|--|------------------|
| 1 | Accès culture | Julie Jacob |
| 2 | Diffusion Inter-Centres | David Laferrière |
| 3 | Hors réseaux | Alain Chartrand |
| 4 | Hors réseaux | Sylvie Lessard |
| 5 | Objectif Scène | Marie-Ève Guy |
| 6 | Réseau Centre | Pierre Paquet |
| 7 | Réseau des Organisateurs de Spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) | Jacques Pineau |
| 8 | Réseau Scènes | Guy Boulanger |
| 9 | Spectour | Amélie Cordeau |
| 10 | Membre coopté | Bernard Généreux |